

# "Le lac pour tous" s'invite dans le débat des élections municipales

"Le lac pour tous" a décidé de faire parler d'elle à l'occasion de la campagne des élections municipales. Créée en juin dernier, l'association destinée à faire respecter la servitude de marchepied (cette bande de 3,25 mètres qu'il est légalement obligatoire de laisser en bordure du lac) a préparé un questionnaire à destination des candidats aux municipales dans les 16 communes du littoral.

Après 10 mois d'existence, le groupe, qui revendique pas moins de 550 adhérents, a déjà réalisé un certain nombre d'actions : réunion publique, rencontres avec les élus, remise d'un dossier lors de l'enquête publique concernant la révision du Plan local d'urbanisme de Thonon, pique-niques pour fédérer

les nouveaux membres mais aussi marches le long du littoral afin de mettre à jour les points noirs. Une première sortie a ainsi été organisée d'Amphion à Evian, une seconde de Corzent au port de Rives. « Nous avons mis 3 h 30 pour faire Corzent- Rives, souligne Jean-Paul Lugrin, président de l'association. Nous avons recensé de nombreux points de blocage qui n'ont pu être franchis que par des escabeaux ».

Si la question de la servitude de marchepied ne fait pas partie de la compétence des communes mais de celle de l'Etat, « les maires peuvent néanmoins œuvrer à son respect comme ce fut le cas pour Anthy », note Jean-Paul Lugrin. D'où ces fameux questionnaires dont trois sont spécifiques aux communes de Thonon, d'Evian et de Publier (lire ci-dessous). Parallèlement, les membres du bureau du "Lac pour tous" ont rencontré le sous-préfet il y a trois semaines. « Il s'est montré très à l'écoute », remarque Jean-Paul Lugrin. **A.L**

Découvrez la vidéo de la marche entre Corzent et Rives sur [www.lemessenger.fr](http://www.lemessenger.fr)



Pas moins de 3 h 30 ont été nécessaires pour relier Corzent à Rives.

## LES QUESTIONS POSÉES AUX CANDIDATS AUX MUNICIPALES

- Etes-vous prêt à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du littoral ?
- Contacterez-vous l'ensemble des propriétaires riverains du lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?
- Etes-vous prêts à allouer, lors du vote des budgets à venir, une somme consacrée à la démarche d'intérêt général que constitue la réalisation d'un cheminement côtier ?
- Vous engagez-vous à informer régulièrement notre association ainsi que le public sur l'avancement et le résultat de vos différentes démarches ?
- En fonction des particularités de votre commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné maire ?
- (Pour Thonon) Pouvez-vous prendre les contacts nécessaires à l'ouverture du parc de Corzent sur le lac ?

le messenger  
27/02/2014